

# Réforme du lycée : un essai bloqué

Xavier Darcos vient de rendre publique la maquette de la future classe de seconde. Elle nous paraît très éloignée des déclarations d'intention initiales du ministre précisées dans la lettre de mission à Jean-Paul de Gaudemar ou dans le document signé entre le ministre et plusieurs organisations syndicales sur les « points de convergence sur les objectifs et principes directeurs de la réforme ». La mission de Jean Paul de Gaudemar ouvrait, à nos yeux, des perspectives très positives pour que le lycée soit plus démocratique et prépare mieux à l'enseignement supérieur : elle prônait davantage de souplesse dans les parcours d'études, dans l'organisation de l'année scolaire, dans la répartition des activités des élèves, dans l'architecture de la classe de seconde, pour favoriser des choix d'orientation plus lucides, pour éviter les redoublements ; ces propositions impliquaient un suivi rigoureux des élèves, la mise en place de nouvelles modalités d'évaluation, y compris en ce qui concerne le baccalauréat, elles nécessitaient une mise à jour des programmes, une clarification des compétences attendues des élèves ; elles impliquaient une évolution des pratiques et une redéfinition du métier et du service enseignant ; elles rendaient nécessaires l'autonomie des établissements et leur accompagnement. Bref, elles promettaient, dans la lignée des rapports précédents sur le lycée, de former des citoyens actifs et ouverts.

Les objectifs qui étaient assignés à la réforme nous semblent hors de portée si elle reste en l'état. La précipitation avec laquelle elle est conduite génère déjà de l'inquiétude pour les élèves de troisième et leurs familles. Les modalités précises et concrètes de mise en œuvre engageront durablement le sens du futur lycée d'enseignement général et technologique, d'autant qu'elle se fait dans un contexte de réduction des postes d'enseignants.

C'est pourquoi nos organisations lancent un appel aux syndicats, associations de parents d'élèves, mouvements pédagogiques et d'éducation, associations complémentaires de l'enseignement public, chercheurs pour s'inscrire rapidement dans une démarche collective pour définir les axes d'une réforme alternative du lycée, en articulation avec les autres secteurs de l'École, notamment l'enseignement professionnel et le collège, mais aussi l'enseignement supérieur, prenant en compte le socle commun de connaissances et de compétences. Nous ferons des propositions sur les modalités de l'évaluation terminale (le baccalauréat), la part faite aux épreuves terminales et l'introduction des unités capitalisables, la définition des compétences évaluées, l'aspect interdisciplinaire et la démarche de projet assurés actuellement par les Travaux Personnels Encadrés. Ainsi, nous exercerons une fonction de veille sur la réforme à venir du lycée et pourrons peser collectivement sur elle.

Dans l'immédiat, que nous commande le calendrier arrêté par le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale, deux points majeurs de la nouvelle maquette de seconde doivent être éclaircis :

- La nécessaire clarification des finalités des « modules d'exploration et d'approfondissement » et des règles qui en régiront le choix par les élèves. Il s'agit pour nous d'en garantir le caractère « exploratoire » et d'éviter ainsi qu'ils soient détournés en modules de présélection.
- les modalités de l'accompagnement personnalisé en seconde, dont les objectifs, les contenus et les modalités de mise en œuvre ne doivent pas aboutir à une externalisation de l'activité. Trois aspects nous semblent inséparables :
  - o La place de l'accompagnement dans le parcours de l'élève. Pensé sur la durée de la scolarité du lycée, il s'appuie sur l'implication

personnelle du jeune. Il associe tous les acteurs qui y concourent, y compris les parents d'élèves et les collectivités territoriales. Il peut s'appuyer sur l'expérience acquise par d'autres champs professionnels en matière d'accompagnement des publics et des jeunes, sans que ses objectifs spécifiques soient dénaturés ni réduits à du soutien scolaire ou à l'offre existante dans l'établissement ou son environnement proche.

- La place de l'accompagnement dans le projet d'établissement. Dimension obligatoire du projet, cela devrait être un élément de pilotage interne à l'établissement et de mobilisation de la communauté éducative. Cela nécessite un réel accompagnement des équipes enseignantes.

- La place de l'accompagnement dans le métier d'enseignant. Les enseignants qui sont en responsabilité quotidienne des élèves doivent avoir une part majoritaire dans cet accompagnement, qui ne doit pas être détourné à d'autres fins (compléments de cours). Cela doit faire partie de leur formation initiale et continue.

Le lycée d'enseignement général et technologique a besoin d'une réforme d'ampleur pour atteindre les objectifs de 50% de diplômés au niveau de la licence, comme le demande un des indicateurs de référence de l'Union Européenne. Si l'on s'en tient aux objectifs quantitatifs, il nous paraît tout aussi important de ne pas perdre de vue d'autres indicateurs pour le système éducatif : 100% d'une classe d'âge sortant de la formation initiale obligatoire avec une qualification et ayant acquis les compétences du socle commun, 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Il nous paraît tout aussi essentiel d'assigner des objectifs qualitatifs : former des citoyens libres et responsables, prêts à apprendre et à se former tout au long de la vie.

Quels que soient les objectifs, une réforme d'ampleur demande du temps pour la concertation et l'expérimentation. Sinon, elle ne fait que générer de l'inquiétude, du repli sur soi et alimente le marché de l'angoisse scolaire, déjà largement développé dans notre pays.

Seule une réforme mettant en cohérence structure modulaire, contenus d'enseignement, accompagnement des élèves, développement de l'autonomie, formation et service des enseignants peut permettre au service public d'éducation d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. Les organisations signataires n'accepteront pas que les élèves aujourd'hui en classe de troisième servent de cobayes à une réforme précipitée.